

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 avril 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-03-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de mars de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... la conseillère Suzanne Ledoux a avisé de son absence.

Rs.2013-03-107

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

8.1 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la réfection de la façade de l'Hôtel de Ville.

9.1 Résolution pour autoriser la trésorière à radier les intérêts d'une facture émise à la Municipalité d'Upton.

REPORTER :

L'item 4.2
L'item 16.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-108

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mars 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mars 2013.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-03-109

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ORGANISME PARENTS-SECOURS ACTON VALE.

Attendu que Parents-Secours est un organisme sans but lucratif dont la mission est de veiller à la sécurité et au mieux-être des enfants et des aînés (e) s;

Attendu que l'organisme a cessé son implication depuis 1991 et qu'il vient tout juste de reprendre du service;

Attendu qu'afin d'atteindre leur objectif Parents-Secours est à la recherche de partenaires financiers;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser exceptionnellement une dépense non récurrente d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Parents-Secours Acton Vale, à titre de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 4.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-03-110

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu de ne faire aucun paiement pour la facture portant le numéro 400 émise le 1^{er} mars 2013 pour l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-111

DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton organise sa soirée-bénéfice « Star d'un soir 2013 » pour amasser des fonds afin de consolider et de développer leurs services et leurs activités sur le territoire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution à la soirée « Star d'un soir 2013 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-112

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) D'ACTON VALE.

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) offre, pour une 7^e année, une expérience de travail aux étudiants de la région;

Attendu que le principal objectif de cette initiative est de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 12 et 17 ans;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une commandite afin de contribuer à la préparation d'une relève de qualité;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au CJE Comté de Johnson à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LETTRE DE MADAME PAULETTE GENDRON CONCERNANT LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE.

Madame Paulette Gendron, représentante de la famille d'Adélarde Gendron, ancien échevin de la ville, soumet une demande au Conseil afin que soit accordé un prix d'excellence aux bénévoles de la Société d'Histoire qui ont œuvré dans la réalisation des deux albums souvenirs, ainsi qu'aux Fêtes du 150^e anniversaire de la ville.

Le conseil prend acte.

Rs.2013-03-113

DEMANDE DE PARTENARIAT DU MUSÉE SAINT-ÉPHREM.

Attendu que le musée Saint-Éphrem a été mis sur pied pour diffuser l'histoire d'Upton il y a plus de trois ans;

Attendu que le musée connaît un succès, il a élargi ses expositions virtuelles à d'autres sujets et il s'apprête à monter une exposition virtuelle sur la mine d'Acton Vale qui était en opération entre 1860 et 1865;

Attendu qu'une demande de partenariat est soumise au Conseil municipal;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Musée Saint-Éphrem à titre de partenariat;

Que la Ville d'Acton Vale récupère le matériel à la fin du partenariat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-114

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de mars 2013 :

M.Patrice Dumont :	Représentation de la ville à une activité de 24 heures de hockey les 26 et 27 avril 2013 qui aura lieu à l'aréna d'Acton Vale (Financement Club de gymnastique d'Acton Vale)	180 \$
--------------------	--	--------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-115

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME JOSÉE CARRIER À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la foire agro-alimentaire aura lieu les 6 et 7 juillet 2013 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser Mme Josée Carrier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la foire agro-alimentaire les 6 et 7 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-116

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-00-970, à la Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale inc. à titre de subvention annuelle pour les fins d'opération de la corporation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-117

RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT AUTOMATIQUE À LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (C.S.S.T).

Attendu que la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

Attendu qu'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédente l'année du renouvellement;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé (e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

Que la Municipalité autorise la directrice générale, Mme Nathalie Ouellet, à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-118

APPEL D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ.

Attendu qu'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'Acton Vale d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Qu'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-119

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR YVES CHABOT ET MADAME JOSÉE DÉSAUTELS.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR YVES CHABOT ET MADAME JOSÉE DÉSAUTELS** le lot 5 084 956 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 560.1 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 44 131.62 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR YVES CHABOT ET MADAME JOSÉE DÉSAUTELS** ont versé un montant de 2 206,58 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 13 mars 2013;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-120

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 946 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR MATHIEU YERGEAU ET MADAME MARIE-ÈVE LUSSIER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR MATHIEU YERGEAU ET MADAME MARIE-ÈVE LUSSIER** le lot 5 084 946 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 959.4 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 55 426.90 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR MATHIEU YERGEAU ET MADAME MARIE-ÈVE LUSSIER** ont versé un montant de 2 771,35 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 13 mars 2013;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-121

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 944 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR MATHIEU LARIVIÈRE ET MADAME MÉLANIE LEBLANC.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR MATHIEU LARIVIÈRE ET MADAME MÉLANIE LEBLANC** le lot 5 084 944 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 483.4 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 41 961.96 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR MATHIEU LARIVIÈRE ET MADAME MÉLANIE LEBLANC** ont versé un montant de 2 098,10 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 13 mars 2013;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Cour municipale – janvier et février

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-03-122

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appels d'offres, pour la réfection de la façade de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-123

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À RADIER LES INTÉRÊTS D'UNE FACTURE ÉMISE À LA MUNICIPALITÉ D'UPTON.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser la trésorière à radier les intérêts de 1 188,34 \$ de la facture # 2011-000018 \$ pour sauvetage nautique en décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-124

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2013.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 14 mars 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2013;

Attendu que huit fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu trois (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 15 046,50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2013;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Les Entreprises Philippe Berthelette au coût suivant :

38 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 38 km (sections A et B) du croquis;

155 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 17 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

160 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 2^e coupe sur approximativement 17 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

156 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 3^e coupe sur approximativement 55 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-125

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE – ANNÉE 2013.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 14 mars 2013 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'abat-poussière – année 2013;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 384,22 \$ ainsi que son paiement, sur acceptation des travaux, à même le poste budgétaire 02-320-00-629, pour la fourniture d'approximativement 60 000 litres d'abat poussière liquide – année 2013 incluant le transport et l'épandage de ce dernier;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Somavrac C.C. Inc. en vertu des prix prévus dans sa soumission du 14 mars 2013 pour la fourniture suivante :

- Abat-poussière liquide selon le devis au coût de .252 \$, le litre, plus taxes. Le prix soumis inclut le transport ainsi que l'épandage de l'abat-poussière liquide.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-126

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2013.

Attendu que la Ville a procédé, le 15 mars 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2013;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 77 723.60 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage 2013;

De financer cette dépense comme suit :

- 30 138.60 \$ plus taxes à même la taxe d'accise;
- 47 585.00 \$ plus taxes à même le fonds carrières et sablières.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Sintra Inc. (Région Centre du Québec) au coût de 77 723.60 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 16.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-03-127

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de baseball mineur;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-03-128

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Le conseiller Luc Champagne demande s'il pouvait y avoir possibilité d'avoir une section « blog » sur le site internet de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant le musée Saint-Éphrem.• Quand va avoir lieu l'exposition du musée Saint-Éphrem?• Quand va ré ouvrir la bibliothèque?
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date